



EIDGENÖSSISCHES POLITISCHES DEPARTEMENT
 DÉPARTEMENT POLITIQUE FÉDÉRAL
 DIPARTIMENTO POLITICO FEDERALE

o.713.761 - PF/dj

Berne, le 21 septembre 1972

Bitte dieses Zeichen in der Antwort wiederholen
 Prière de rappeler cette référence dans la réponse
 Pregasi rammentare questo riferimento nella risposta

ad 711.1 - TC/mm

CONFIDENTIELLE

Monsieur Théodore C u r c h o d
 Ambassadeur de Suisse en
 République d'Afrique du Sud
P r e t o r i a

Monsieur l'Ambassadeur,

J'ai lu avec un grand intérêt la lettre que vous avez adressée le 15 septembre à M. l'Ambassadeur Thalman pour lui faire part des craintes que vous inspire la mission de représentant personnel du Secrétaire général de l'ONU pour la Namibie que M. Waldheim souhaite confier à un Suisse.

La complexité de la tâche du représentant personnel ne nous a pas échappé. Le Chef du Département avait eu l'occasion de la mesurer en s'entretenant à ce sujet le 30 juin déjà avec M. Waldheim lors du passage de celui-ci à Genève.

Nous n'avons pas cru pourtant pouvoir faire d'objection à ce que le Secrétaire général fasse appel à un Suisse. La disponibilité pour des missions de bons offices fait en effet traditionnellement partie de notre politique à l'égard des Nations Unies. Elle a été maintes fois réaffirmée par le Conseil fédéral, en particulier dans les deux rapports qu'il a adressés aux Chambres les 16 juin 1969 et 17 novembre 1971 sur nos relations avec l'ONU. Sur le plan personnel, les rapports de confiance que nous tenons à entretenir avec le Secrétaire général nous ont également incités à ne pas nous dérober.

Jusqu'à présent, plusieurs personnes ont été pressenties, outre l'Ambassadeur Schnyder. Conscients des risques considérables que comporte le mandat du représentant personnel, nous

avons fait pourtant savoir au Secrétaire général notre désir qu'il ne fasse pas appel à un haut fonctionnaire du Département, mais bien plutôt à un Ambassadeur ou à un homme politique à la retraite. Il déploie actuellement ses efforts dans ce sens. Dès lors, il n'appartiendra plus au Conseil fédéral de donner formellement son accord avec l'acceptation de cette mission, dont le résultat ne l'engagera, en tout état de cause, d'aucune façon.

Nous veillerons à vous informer par voie rapide de l'issue des tractations en cours.

En vous remerciant encore de vos observations, nous vous prions d'agréer, Monsieur l'Ambassadeur, l'assurance de notre considération distinguée.

Division
des organisations internationales



R. Keller